



PRÉFET DU BAS-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à :

- l'autorisation environnementale concernant la création d'un nouveau système d'assainissement au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires au projet de création d'un nouveau système d'assainissement au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- l'institution de servitudes d'utilité publique nécessaires au nouveau système d'assainissement au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- et d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation de l'opération

Il sera procédé à une enquête publique conjointe prescrite à la demande de l'Eurométropole de Strasbourg en vue d'obtenir :

- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions
- une déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires au projet de création d'un nouveau système d'assainissement au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- l'instauration de servitudes d'utilité publique nécessaires à la création d'un nouveau système d'assainissement au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- un arrêté de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation de l'opération

Cette enquête se déroulera du **mercredi 5 mars 2025 à 10h00 au mardi 8 avril 2025 à 16h00** soit une durée de **35 jours** en mairie d'Illkirch-Graffenstaden (siège) et en mairies de Eschau et Fegersheim.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné madame Nicole MILANI, attachée territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Charles WALDVOGEL a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Elle siègera en mairie d'Illkirch-Graffenstaden et visera toutes les pièces du dossier d'enquête. Elle est autorisée à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public, à l'exception des pièces contenant des informations relatives à la vie privée des personnes, de la manière suivante :

- sur support papier, à la mairie d'Illkirch-Graffenstaden, siège de l'enquête publique et à la mairie de Fegersheim et sur support informatique à la mairie de Eschau, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5977>
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin sous l'intitulé « Création du nouveau système d'assainissement au sud de l'Eurométropole de Strasbourg - Station d'épuration d'Illkirch-Graffenstaden » dans la rubrique Eau à l'adresse électronique suivante : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique/Servitudes-d-utilite-public-SUP>
- sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg <https://participer.strasbourg.eu/detail-participation/-/entity/id/484318355>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies où se déroulent les permanences, c'est-à-dire Illkirch-Graffenstaden, Eschau et Fegersheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Un registre d'enquête préalable à la DUP, l'autorisation environnementale et les servitudes d'utilité publique y est coté, paraphé, clos et signé par la commissaire-enquêteur et un registre d'enquête parcellaire y est coté, paraphé, clos et signé par le maire.

- par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêteur, à la mairie d'Illkirch-Graffenstaden 181 route de Lyon 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTAEN
- via le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5977>
- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-5977@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par la commissaire enquêteur pendant les permanences prévues à l'article 8 ci-après sont consultables au siège de l'enquête fixé à l'article 1.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Illkirch-Graffenstaden pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- le mercredi 5 mars 2025 de 10h00 à 12h00

- le mardi 8 avril 2025 de 14h00 à 16h00

à la mairie de Eschau **le vendredi 14 mars 2025 de 14h00 à 16h00**

et à la mairie de Fegersheim **le samedi 22 mars 2025 de 10h00 à 12h00.**

À la diligence de la préfecture, et aux frais de l'Eurométropole de Strasbourg, un avis portant les mentions du présent arrêté sera publié dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, le même avis sera affiché en mairies d'Illkirch-Graffenstaden, Fegersheim, Eschau, Entzheim, Geispolsheim, Plobsheim et Lipsheim.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux maires et sera certifié par eux auprès de la préfecture. Le même avis sera en outre publié sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

De même, dans les mêmes conditions de délais et de durée, et conformément aux dispositions de l'article R.123-11-IV du code de l'environnement, l'avis devra être affiché, par le porteur de projet, sauf impossibilité matérielle justifiée, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet affichage doit être visible et lisible de la ou les, s'il y a lieu, voies publiques et être conforme à des caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021 du ministre chargé de l'environnement qui dispose que les affiches doivent mesurer au moins 42X59,4 cm (format A2), comporter le titre « avis d'enquête publique » en caractère gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations mentionnées sur l'avis en caractères noirs sur fond jaune.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur établit un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Elle transmet au préfet dans un délai d'un mois l'ensemble du dossier ainsi que son avis et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'autorisation environnementale, à la déclaration d'utilité publique de l'opération, à l'instauration de la servitude ainsi qu'à l'emprise du projet.

Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives à l'utilité publique du projet sur support papier à la mairie d'Illkirch-Graffenstaden, Fegersheim, Eschau, Entzheim, Geispolsheim, Plobsheim et Lipsheim, ainsi qu'à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°106) et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus.